

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 577

Rubrik: Reçu et lu

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une fois la législation adoptée, elle a obtenu de nombreuses dérogations en sa faveur et c'est depuis 1978 seulement que le droit suisse protège exhaustivement les médicaments et les produits — et non les seuls procédés de fabrication.

Maintenant, l'industrie chimique est à la tête de ceux qui réclament une protection étendue des découvertes. Nouveaux temps, nouveaux intérêts, nouveau droit! Normal.

Ce qui reste indéfendable (si tant est que cette évolution «classique» du droit soit défendable), c'est de camoufler un intérêt particulier en intérêt général et de prétendre que l'actuelle protection de la propriété intellectuelle est favorable à tout le monde, et partout.

Vouloir rentabiliser des capitaux investis dans une recherche par une exclusivité temporaire dans la commercialisation du résultat de cette recherche, cela peut paraître légitime. Utiliser cette exclusivité en la gardant dans un tiroir — c'est le cas de nombreux brevets — pour mieux distribuer des pro-

duits de qualité inférieure, ou plus rentables, se prévaloir d'un droit de propriété intellectuelle pour ruiner une industrie locale (selon les règles de la liberté du commerce et de l'industrie, cela va sans dire!) dans le tiers monde, pour maintenir dans la dépendance des pays en développement, par exemple en assortissant la vente d'une licence de conditions draconiennes, et parler en même temps d'aide et de coopération, c'est une imposture. C'est le langage que tient la Suisse et son industrie.

La solution ne consiste pas à revenir à une liberté totale dans ce domaine, mais à aménager le droit pour tenir compte des besoins prioritaires du tiers monde.

La Suisse au 19^e siècle a su aménager ce droit pour défendre ses intérêts et développer son potentiel industriel. Elle refuse aujourd'hui de reconnaître ce même droit à l'autodétermination économique aux pays qui connaissent les difficultés qu'elle a eues dans le passé.

que du Tchad, Togo, Trinité et Tobago, Ouganda, Haute-Volta, Samoa occidental et Yémen.

2. Les pays en développement dont l'industrie pharmaceutique en est au stade initial (emballage, préparation de formes dosées):

Algérie, Bolivie, Bulgarie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, République démocratique du Congo (Kinshasa), Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Indonésie, Iran, Irak, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Laos, Liban, Libéria, Malawi, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nicaragua, Panama, Paraguay, Ruanda, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, République du Viet-Nam et République de Zambie.

3. Les pays en développement ayant un secteur pharmaceutique bien établi et cherchant à obtenir une certaine intégration, du moins pour certaines chaînes de produits (pays qui fabriquent des produits pharmaceutiques bruts):

Chili, Taïwan, Colombie, Grèce, Hong-Kong, Israël, République de Corée, Malaisie, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Rhodésie, Portugal, Roumanie, Singapour, Venezuela et Yougoslavie.

4. Pays en développement ayant atteint un niveau élevé d'auto-suffisance et cherchant à obtenir une intégration totale, du moins pour certains secteurs de l'industrie pharmaceutique (pays qui commencent à fabriquer des médicaments cliniques):

Argentine, Brésil, Chine (continentale), Inde, Mexique, Espagne et République arabe unie (disparue depuis comme telle).

5. Pays ayant une industrie pharmaceutique bien établie: le petit lot des Etats dits «les plus avancés».

¹ Consulter entre autres à ce sujet la somme due au syndicaliste Charles Levinson, parue en 1974 (Seuil) et toujours d'actualité: «Les trusts du médicament». Levinson détaille notamment ces différentes catégories de pays et donne des exemples significatifs du «bon usage des brevets».

REÇU ET LU

«Blick»: le prix de la mort

Peu avant Noël, vendredi 12 décembre, une jeune femme de 24 ans, Silvia Z., s'immolait par le feu sur une des places les plus fréquentées de Zurich (Bellevue). Gravement brûlée, elle était transportée à l'hôpital universitaire zurichois et y mourait six jours après.

Le magazine du «Tages Anzeiger» a rassemblé quelques notes à propos de Silvia; elles paraissent ce dernier week-end (n° 4/1981), témoignage pudique et méticuleux, prudent comme tous les textes qui sont maintenant consacrés dans le «TA» à ce qui touche de près ou de loin aux «événements». Parmi d'autres souvenirs, celui-ci, qui concerne «Blick». Sous le titre ronflant «A cinq, ils ont gagné 1000 francs», «Blick» publiait le 16 décembre, soit quatre jours après le suicide de Silvia, l'avis suivant: «Vendredi, un lecteur nous téléphonait de Zurich. Il annonçait à «Blick» le suicide par le feu du Bellevue. Manifestement sous le choc, ce lecteur a oublié de nous laisser son nom. Qu'il se fasse connaître. Il recevra 200 francs.»

Le mensuel «das Konzept» consacre lui aussi (n° 1/1981, adresse utile: Weinbergstr. 31, 8006 Zurich) quelques colonnes à la mort de Silvia. Des conversations chaleureuses avec des connaissances de la disparue et un texte au vitriol signé Niklaus Meienberg, sur les méthodes de la presse et son silence calculé.

— Dans le même numéro de «das Konzept», un supplément de cinq pages de présentation des cinéastes suisses à l'occasion du festival de Soleure.

— Dans le dernier numéro du magazine de la «Basler Zeitung» (n° 4/1981) un bon résumé (assorti d'une interview du conseiller d'Etat Flavio Cotti, responsable du Département de l'économie publique, de la justice et des affaires militaires) de la situation difficile du Tessin, envahi par les touristes mais peu à peu déserté par ses habitants.